

En général, j'y vois là une divergence d'opinion, mais je crois que le gouvernement devrait se contenter de fixer les règles en veillant à ce que l'on ait des moyens suffisants pour les faire appliquer sans compliquer la situation plus qu'il ne faut à cause des propriétaires, car le désir de plaire aux propriétaires risque de compliquer les choses et de compromettre légèrement la sécurité dans le monde.

● (1930)

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai du mal à accepter cet argument, surtout de la part de ce député conservateur. Le gouvernement a dit tant de fois qu'il fallait mettre fin à l'ingérence de l'État, qu'il fallait se débarrasser de ces règlements. L'industrie minière déteste les règlements. Elle est constamment en guerre avec l'État à leur sujet.

Voici qu'un ministériel justifie la privatisation de cette industrie. Il reconnaît qu'il faut faire preuve d'une grande responsabilité sociale en ce qui a trait aux substances nucléaires et aux produits de l'uranium. Mais les règlements sont là pour ça, dit-il. Je vois d'ici ce qui va se produire. La privatisation aura lieu, les règlements viendront trois ou quatre ans plus tard. Supposons que la demande fléchisse à nouveau. Il faudra mettre des travailleurs à pied. Il faudra recourir à des expédients, et voilà les règlements qui prennent le bord! Belle manière de mettre fin à l'ingérence de l'État! Je n'admets pas cet argument!

Je crois que le député a raison quand il dit qu'il arrive souvent que l'État propriétaire et les autorités chargés de la réglementation aient un peu trop d'affinités l'un pour l'autre. Oui, c'est un danger et c'est pourquoi le Parlement doit rester vigilant. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que le dernier mot revienne aux représentants du peuple, à ce que les volontés de la société d'État soient subordonnées à celles du Parlement.

Pour empêcher cette complicité entre les responsables de la réglementation et les sociétés d'État, la privatisation n'est pas la solution. La solution consiste à faire en sorte que le cabinet et le Parlement soient à la hauteur de la situation et que cette connivence ne s'établisse pas.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Tribunal canadien du commerce extérieur—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Et la sonnerie ayant retenti:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 13(4)a) du Règlement, l'adjoint du whip en chef du gouvernement m'a demandé que le vote soit différé.

En conséquence, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté à lundi, 18 heures, alors que la sonnerie d'appel pour convoquer les députés retentira pendant au plus quinze minutes.

* * *

LA LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-110, visant à constituer le Tribunal canadien du commerce extérieur et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie les députés de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le projet de loi depuis qu'il est à l'étude. C'est une mesure importante qui va simplifier et restructurer les activités des institutions importatrices du Canada. De plus, il donne à toutes les industries canadiennes le droit de demander des enquêtes pour leur protection.

Les députés savent que cette mesure a été examinée à fond, comme en fait foi le nombre considérable d'amendements proposés tant au comité qu'à la Chambre. Beaucoup de ces amendements ont été adoptés parce qu'ils étaient sensés, en particulier celui en vertu duquel un nombre important plutôt que la majorité de requérants peuvent soumettre une demande, et l'autre qui a supprimé la disposition susceptible de placer les membres de tribunaux existants dans une situation de conflit d'intérêts.

Le projet de loi à l'étude est maintenant plus équitable et mieux équilibré; l'industrie canadienne en général souhaite qu'il soit adopté sans plus de délai, car il va améliorer certains emplois et en créer de nouveaux. J'espère que le Sénat va étudier rapidement le projet de loi C-110 afin que le nouveau tribunal puisse siéger aussitôt que possible.